



Domaine «Sport»



Valable pour les clubs de NL & SL:

Afin qu'un club du Sport d'élite puisse obtenir l'autorisation de jouer, il doit remplir les critères suivants dans le domaine "SPORT":

- Fournit une formation de la relève dans toutes les catégories d'âge.
- Participe aux championnats des espoirs avec au minimum une équipe dans chaque catégorie d'âge, respectivement au minimum 3 équipes aux niveaux U9/U11.
- Quatre équipes du club participeront au championnat aux niveaux du Talent Label ou de l'Ambition Label.
(Il existe une période de transition pour cette réglementation jusqu'au début de la saison 2022/23)
- Le club dispose d'un responsable de la relève à plein temps ou d'un chef de formation (doit être documenté au moyen d'une copie du contrat).

Valable uniquement pour les clubs de NL:

- Pour les niveaux de recrutement (école de hockey - U11), un entraîneur professionnel est employé dans le club (cet entraîneur professionnel peut être responsable d'un niveau supplémentaire au maximum / doit être documenté au moyen d'une copie du contrat).

* Seules les conventions espoirs légitimes et déjà signées sont valables.